



# AVIS PUBLIC

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2026-759

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 17 février 2026 a été adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT N° 2026-759 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2014-429 RELATIF AUX NUISANCES, À LA SALUBRITÉ ET AU BON GOUVERNEMENT VISANT LE BIEN-ÊTRE EN GÉNÉRAL**

Le *Règlement n° 2026-759* modifie le *Règlement n° REGVSAD-2014-429*, afin d'y ajouter une norme de distance à respecter lors de l'utilisation d'armes (article 12) et de modifier le montant de certaines amendes (article 55).

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 19 février 2026

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)